L'Institut de Gestion de Rennes (IGR-IAE) et l'Université Cadi Ayyad de Marrakech organisent le 4^{ème} colloque international

Fiscalité, Droit et Gestion sur le thème

« Dynamiques sociales et entreprises patrimoniales et familiales : regards croisés Europe - Maghreb»

Les 28 et 29 juin 2012 à Marrakech

Avec le soutien de PricewaterhouseCoopers et Jeantet Family

Les premières journées de recherche «Fiscalité, Droit et Gestion» ont été organisées à l'initiative de l'Université de Franche-Comté en 2006. Depuis, elles réunissent tous les deux ans les spécialistes soucieux de croiser les regards disciplinaires autour de thématiques relavant du management des organisations.

PROBLEMATIQUE GENERALE DU COLLOQUE FDG 2012

Le colloque Fiscalité, Droit et Gestion 2012 s'inscrit dans le prolongement de recherches antérieures sur le thème des entreprises patrimoniales et familiales. Le sujet est l'un de ceux sur lesquels se penchent régulièrement praticiens et chercheurs universitaires sans parvenir à en épuiser toute la richesse.

De nouvelles pistes de recherche s'ouvrent aujourd'hui à la faveur d'une double mutation. D'une part, l'environnement socio-économique, politique, technologique, juridique... des entreprises patrimoniales se transforme rapidement et en profondeur. Indépendamment des mutations que connaissent toutes les entreprises (crise économique majeure, avancées technologiques, nouveaux cadres juridiques...), les entreprises patrimoniales et familiales sont plus particulièrement affectées par des évolutions spécifiques. Les structures familiales que l'on dit depuis longtemps en crise se recomposent selon des modèles qui laissent davantage de place à l'expression des aspirations individuelles qui tendent à prendre le pas sur les nécessités de la préservation du patrimoine familial et entrepreneurial. De leur côté, les pouvoirs publics se montrent d'une plus grande sensibilité aux problématiques de ces entreprises dont la pérennité et le succès apparaissent de plus en plus comme des déterminants essentiels des tissus socio-économiques locaux.

D'autre part, le renouvellement de l'analyse académique des entreprises patrimoniales se trouve encouragée par l'effondrement du modèle de gouvernance qui avait prévalu depuis les années 1980 («corporate governance», marchés efficients, maximisation de la valeur pour l'actionnaire, théorie de l'agence...). Ce modèle «financialiste» reposait sur des hypothèses contradictoires avec l'essence même des entreprises patrimoniales et familiales et tendait à reléguer aux oubliettes du management les structures réalisant l'unité du contrôle et de la direction des affaires sociales.

De nouvelles voies sont donc ouvertes et appellent à des analyses ouvertes et, en particulier, à des approches comparatives rendant justice à l'universalité historique et géographique des entreprises patrimoniales et familiales. L'ambition du colloque est précisément de porter un regard croisé sur les problématiques de ces entreprises à partir des deux rives de la Méditerranée. Organisé conjointement par l'Institut de Gestion de Rennes, l'Université de Franche-Comté et l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, il souhaite en particulier confronter les travaux réalisés sur les entreprises patrimoniales et familiales d'Europe et du Maghreb où

les dynamiques sociales à l'œuvre sont tout aussi puissantes même si elles ne sont évidemment pas de même nature ni de même sens. Comment l'entreprise patrimoniale et familiale, forme d'organisation de la production parmi les plus anciennes et les plus répandues dans le monde, s'adapte-t-elle à ces dynamiques sociales spécifiques ? Les traits communs qui pouvaient réunir ces entreprises au-delà des spécificités propres à chaque aire culturelle et qui donnaient au modèle de l'entreprise patrimoniale et familiale une unité certaine ne sont-ils pas en voie d'éclatement ? Sur quelles trajectoires d'évolution ces entreprises sont-elles engagées au triple plan de la fiscalité, du droit et de la gestion ?

A titre d'illustration, les organisateurs souhaitent que puissent être abordées des questions comme :

- •L'évolution de la cellule familiale (en Europe ou dans le Maghreb) et son impact sur l'organisation de l'entreprise familiale ;
- •La place des femmes dans la société et dans l'entreprise familiale ;
- •Les relations intergénérationnelles et la transmission de l'entreprise familiale ;
- •La crise économique et son impact sur la sous-traitance : menace ou opportunité pour les entreprises familiales ? ;
- •L'implication des entreprises patrimoniales dans leur environnement local ;
- •La responsabilité sociale a-t-elle un sens particulier dans l'entreprise patrimoniale ? ;
- •La fiscalité est-elle encore un handicap pour les entreprises patrimoniales ? ;
- •Les bourses privées de titres sont-elles l'instrument indispensable des entreprises patrimoniales ? ;
- •Peut-on éviter les dissensions familiales de conduire à l'entrée d'investisseurs étrangers à la famille ? ;
- •La fiducie, le trust, le waqf : quels instruments juridiques pour assurer la pérennité du projet familial au travers de l'entreprise ? ;
- •Les transformations de l'entreprise familiale dans l'agriculture et dans l'artisanat ;
- •La formation du successeur dans l'entreprise familiale ;
- •Comment assurer l'équité de traitement des membres de la famille dans l'entreprise patrimoniale... ?

Au delà de ces quelques illustrations, il va de soi que toutes les propositions portant sur l'évolution des entreprises patrimoniales et familiales sont les bienvenues.

COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est piloté par :

- El Houssain ATTAK, Université Cadi Ayyad, Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Marrakech
- Didier DANET, Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, Institut de l'Ouest Droit et Europe (IODE UMR CNRS 6262)
- Bachir LAKHDAR, Université Cadi Ayyad, Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
- Armel LIGER, IGR-IAE, Institut de l'Ouest Droit et Europe (IODE UMR CNRS 6262)
- Abdenbi LOUITRI, Université Cadi Ayyad, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, GREFSO (Groupe de Recherche sur les Entreprises Familiales et les Stratégies des Organisations)

- Philippe PIERRE, Université de Rennes 1, Institut de l'Ouest Droit et Europe (IODE UMR CNRS 6262)
- Jean-Luc ROSSIGNOL, Université de Franche-Comté, Membre associé du LIRSA (CNAM)

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter les organisateurs par e-mail :

fdgmarrakech2012@gmail.com

PUBLICATION

Les communications seront publiées sous la forme traditionnelle d'actes.

Les meilleurs articles feront l'objet d'une publication dans la RJO Revue Juridique de l'Ouest (classée AERES).

SOUMISSION & CALENDRIER

Les communications peuvent être rédigées en français. Elles devront être remises sous forme de document joint (de préférence format word) adressé par courrier électronique à l'adresse suivante :

fdgmarrakech2012@gmail.com

Elles doivent être présentées selon les consignes suivantes :

La première page comportera :

le titre de l'article;

les noms et institutions des auteurs, en précisant le nom et l'adresse de l'auteur auquel doit parvenir l'avis du comité scientifique;

un résumé d'une dizaine de lignes en français et en anglais.

Les articles dactylographiés en double interligne ne doivent pas dépasser 70 000 caractères (notes et bibliographie comprises).

Les pages, tableaux, figures et graphiques seront numérotés.

La hiérarchie d'intertitres sera constituée de deux niveaux, c'est-à-dire des titres et des sous-

Les notes, dont l'usage sera modéré, seront placées en bas de chaque page dans l'ordre 1,2,3,...

Bibliographie : toute référence sera indiquée dans le texte par le nom du premier auteur suivi de l'année de publication. Par exemple, « Une méthode a été proposée (Cozian, 2008) ». Dans le cas de plusieurs publications du même auteur la même année, les lettres a, b,... seront ajoutées après l'année. Les références seront ensuite rassemblées dans la bibliographie par ordre alphabétique effectué d'après le nom du premier auteur de la manière suivante :

NOM AUTEUR 1, Initiale Prénom, NOM AUTEUR 2, Initiale Prénom, année, «Titre article», Titre revue, Volume, Numéro, Page début-Page fin (pour un article ou une communication).

NOM AUTEUR 1, Initiale Prénom, NOM AUTEUR 2, Initiale Prénom, année, Titre ouvrage, Éditeur ou titre rapport (pour un livre ou un rapport).

Calendrier:

- 31 janvier 2012 : date limite d'envoi du texte complet de la communication
- 31 mars 2012 : communication aux auteurs des avis du comité scientifique
- 3 mai 2012 : date limite de réception du texte définitif des communications retenues

Un atelier pourra être consacré aux doctorants. Les doctorants souhaitant y participer devront soumettre par voie électronique, dans les mêmes conditions, un document présentant l'état d'avancement de leur recherche.

LIEU DU COLLOQUE

Le colloque se déroulera à Marrakech. Des informations complémentaires seront progressivement disponibles sur le site de l'IODE : www.iode.univ-rennes1.fr



UNIVERSITE CADI AYYAD





Ecole Nationale de Commerce et de Gestion







JEANTEFAMILY

Une expertise de JeantetAssociés



P1//C